

ACADEMIE DE RENNES

Collège JEAN-JAURES

29390 BANNALEC

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2018/2019

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 14 septembre 2018

Présidence de : Christophe Michel

Quorum : 13

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Ordre du jour	Vote	3	1	Ordre du jour	
Procès-verbal de la séance du 26/06/2018	Vote	3	2	PV CA du 26/06/18	1
Présentation de la rentrée		4			
Programme UNSS		4 et 5			
Séjour en Angleterre	Vote	6	3	Programme et budget	2 et 3
Tarifs 2019	Vote	7	4	Tarifs	4
Taux de participation aux charges communes	Vote	7	6	Participation charges communes	5
Décision budgétaire modificative	Vote	8	7	DBM	6
Délégation de signature au Chef d'établissement	Vote	8	8		
Convention Collège au cinéma	Vote	8	9	Convention cinéma	7
Convention forum de l'orientation après la 3ème	Vote	9	10	Convention forum	8

Le Président

Christophe MICHEL

La Secrétaire

Valérie Penquerch

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 1er octobre 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Michel Christophe	X						
	Gestionnaire	Penquerch Valérie	X						
	CPE	Schirmer Corinne	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Jaffré Claude	X						
		Rioual Maryse	X						
	Commune siège	Falchier Marie Laure	X						
Personnalités qualifiées		Boisrobert Yohann	X						
		Le Sergent Guy	X						
Total			8						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Anfray David	X			Legendre Sylvain			
		Benoit Ghislaine	X			Raphalen Didier			
		Aubry Isabelle	X			Rosignol Josée			
		David Béatrice	X			Trenec christelle			
		Abraham Gérald	X			Cevaer Claire			
		Philamant Carine	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Donnas Philippe	X			Beylot Romain			
		Moulin Joelle			X				
Total			7	1					
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Naviner Marie Hélène	X			Elmoctar Morgane			
		Hamonic Anne	X			Allain Sylvie			
		Le Poulichet Benoît	X			Kerguelen Laetitia			
		Lefebvre Stéphanie	X			Houalet christelle			
		Tréguier Valérie	X			Le Manach Pascal			
		Mahe Fabienne	X						
	Elèves	Dabin Marie			X	Muller Espérance			X
		Sylvain Noah			X	Dabin Tristan	X		
Total			6			1			
Membres invités	Groupement de commune	André Yves	X						
	Agent comptable	Roudaut Jacques			X				

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h.

Monsieur MICHEL désigne Madame PENQUERCH comme secrétaire de séance et explique qu'à partir du prochain conseil d'administration, il établira un roulement pour désigner un secrétaire alternativement entre les personnels (enseignants ou agents) et les parents. Une trame sera distribuée au secrétaire pour l'aider dans la prise de note.

1. Ordre du jour

M. le Principal présente l'ordre du jour du Conseil d'administration

- Procès-verbal de la séance du 26/06/2018
- Présentation de la rentrée
- Programme UNSS
- Séjour en Angleterre
- Tarifs 2019
- Taux de participation aux charges communes
- Décision Budgétaire Modificative
- Délégation de signature au chef d'Etablissement
- Conventions

L'ordre du jour est adopté

Pour 18

Contre 0

Abstention 0

Délibération N°1

Arrivées de Mme Rioual et de M. Abraham

2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2018

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 juin 2018

Pour 20

Contre 0

Abstention 0

Délibération N°2

Arrivées de Mme David et de M. Boisrobert

1. Présentation de la rentrée

M. Le principal, présente la rentrée :

Le collège compte 272 élèves répartis en 11 divisions :

- 3 divisions de 6^{ème} (88 élèves) ;
- 3 divisions de 5^{ème} (69 élèves) ;
- 3 divisions de 4^{ème} (65 élèves) ;
- 2 divisions de 3^{ème} (50 élèves).

Il y a 16 élèves à l'internat (6 filles et 11 garçons)

Le collège propose l'Anglais en LV1 pour tous et L'Espagnol ou l'Allemand en LV2 à partir de la 5^{ème}. Les effectifs sont déséquilibrés entre ces deux langues (en Allemand, il y a 9 élèves en 5^{ème}, 11 en 4^{ème} et 10 en 3^{ème}, en Espagnol, il y a 60 élèves en 5^{ème}, 54 en 4^{ème} et 40 en 3^{ème})

Le collège a ouvert une section LCE Anglais en 5^{ème} (22 élèves), il y a un groupe de latin en 4^{ème}/3^{ème} (14 élèves).

Le Breton est obligatoire pour tous les élèves de 6^{ème} et facultatif à partir de la 5^{ème} (9 élèves en 5^{ème}, 19 en 4^{ème} et 9 en 3^{ème}).

Toutes les évaluations se font par compétences depuis l'an dernier.

Des activités sont proposées sur la pause méridienne : club journal, potager scientifique, club lecture, atelier théâtre pour les élèves de 3^{ème}, atelier vidéo, aide aux devoirs, chorale, basket et UNSS.

Les personnels sont répartis comme suit :

- 25 enseignants dont 6 professeurs partagés et une documentaliste ;
- 1 conseillère principale d'éducation et 6 assistants d'éducation (5,5 ETP) ;
- 1 gestionnaire et 2 secrétaires (2,5 ETP) ;
- 1 auxiliaire de vie scolaire et 1 emploi civique ;
- 8 agents (7.5 ETP) et un contrat aidé ;
- 1 infirmière (les lundis, mercredis et jeudis), 1 assistante sociale (le lundi), 1PSYEN-EDCO (le vendredi) et 1 médecin scolaire (à la demande) ;

À ce jour, tous les personnels ont pris leur poste.

Des travaux ont été effectués durant l'été (portes des toilettes changées et porte du hall changée également) et d'autres s'annoncent avec le chantier de restructuration. Une réunion s'est tenue en septembre et on nous a présenté un début des travaux pour février 2019 mais le permis de construire n'est pas encore déposé.

M. Jaffré demande si le collège a recruté un emploi aidé et sous quelle forme. Mme la gestionnaire répond que le Conseil Départemental a autorisé le recrutement d'un contrat PEC (parcours emploi formation).

M. Abraham s'inquiète de la diminution des élèves germanistes, de la multiplication des professeurs depuis deux ans, et se demande quelles pourraient être les solutions pour enrayer cette baisse. M. le Principal répond que la chute des effectifs en allemand est générale et non spécifique à l'établissement.

M. Abraham s'inquiète de la suppression du demi-poste de CPE il y a deux ans, sans tenir compte de l'internat. Mme la CPE lui explique que ce poste était un bloc de moyen provisoire et que sa suppression n'est pas lié aux effectifs.

2. Programmes UNSS

L'association sportive du collège est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (U. N. S. S.), elle dépend du district de Rosporden.

L'an dernier le nombre de licenciés a augmenté (115 contre 94 l'année d'avant, 62 filles et 50 garçons) et un taux de fréquentation très supérieur au collège que dans le département (41% au collège contre 26% dans le Finistère). Les élèves se sont montrés volontaires mais il a fallu parfois les recadrer.

Cette année, chaque famille devra signer le règlement qui indique les bonnes conduites à tenir : respect et rigueur. En cas de manquement des rencontres pourraient être annulées ou des élèves exclus.

Le bilan de l'année se fera en assemblée générale, le mardi 20 octobre.

Les objectifs pour cette année :

- multiplier la formation des jeunes officiels ;
- augmenter le nombre de licenciés,
- rechercher une plus grande ouverture culturelle et stratégique des activités : être spectateur c'est aussi apprendre ;
- développer entraide et solidarité ;
- développer les prises d'initiatives et l'autonomie des élèves.

Les activités en 2018 - 2019 :

- futsal (lundi)
- gymnastique et badminton (mardi)
- gymnastique (jeudi)
- hand-ball (vendredi)

Les activités se déroulent sur la pause méridienne, le mercredi après-midi étant réservé pour les compétitions.

Et toujours, les cross (le 17 octobre), les courses d'orientation, une séance d'escalade, une journée sports collectifs à la plage du Pouldu, le raid multi activités dans la région de Brest.

M. le Principal note déjà une très bonne fréquentation pour ce début d'année (déjà 75 licenciés).

Les élèves souhaitant faire de la compétition seront privilégiés.

La licence toujours à 20€ pour une ou plusieurs activités.

La recette des licences couvre à peine les frais de fonctionnement du district, de ce fait le renouvellement du matériel est difficile.

M. Abraham demande combien de personnes gèrent l'UNSS, M. le Principal répond qu'il y a deux enseignantes. Un parent d'élève intervient en affirmant que ces enseignantes participent beaucoup à la motivation des élèves et au dynamisme de l'UNSS.

M. Jaffré remarque que l'année dernière il y avait plus de filles inscrites à l'UNSS (55%). Un enseignant précise que cela est lié à l'activité GRS (exclusivement féminine). Cette année il n'y a plus cette activité et les groupes sont plus mixés (de plus en plus de filles jouent au futsal par exemple).

1. Séjour en Angleterre

Mme Le Brun propose un séjour en Angleterre à St Austell du 22 au 27 avril 2019 pour les élèves de 3^{ème}

Les familles de 49 élèves ont accepté que leur enfant y participe

4 accompagnateurs (Mme Le Brun, M. Anfray, Mme Benoit + un autre enseignant à définir)

Présentation

Programme : hébergement en famille d'accueil, déplacement en car (car présent pour tout le séjour) et en bateau : les traversées se font par Roscoff

Le mardi : St Michael's Mount et visite libre de le Tate St Yves (cream tea)

Le mercredi : Initiation au Quick Cricket et découverte d'Eden Project (parc écologique)

Le jeudi : Château de Tintagel (château du Roi Arthur) et Charlestown Shipwreck and Heritage Centre (musée naval)

Le vendredi : Morwelham Quay et Plymouth

Le coût total du séjour s'élève à 18 803 euros y compris l'assurance annulation (garantie complémentaire annulation totale du groupe pour interdiction de voyager dans les 30 jours précédant le départ), avec réduction commerciale de la part de l'organisateur de 265 euros.

Il sera financé par

- Une participation de l'établissement de 1 604.00 euros
- Un don du FSE s'élevant à 2 940.00 euros (20% du montant pour les familles)
- Une participation des familles de 14 259.00 euros soit par élève la somme de 291.00 euros pouvant être payée en 4 versements

M. Anfray, explique les différentes actions du FSE (photos de classe et vente de chocolats) ; les bénéfices dépendent beaucoup de l'engagement des élèves dans ces opérations.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement

- *A signer les contrats et conventions liés à ce voyage avec Espace Europ. A accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné*
- *A percevoir la participation des familles en 4 échéances (soit 291.00 euros par élève).*
- *A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage (voir charte des voyages et sorties)*

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

Délibération N°3

2 Tarifs 2019

Vote1 : les tarifs de restauration

Mme la Gestionnaire indique que la délibération du 22/06/2018 du Conseil Départemental fixe, comme chaque année, l'encadrement des tarifs de restauration des collégiens et des commensaux.

Après la présentation des différents tarifs élèves et commensaux, Mme la Gestionnaire propose de passer au vote pour les tarifs de restauration restant encore à la charge de l'établissement :

- Le prix de la journée de l'internat à 7.50 €
- le prix du petit déjeuner à 1.00 €
- Le prix d'un repas amélioré à 13.00 €
- Café ou thé/gâteau : 1.00 € par personne

M. Jaffré explique l'évolution des tarifs sur plusieurs années et le principe du tarif unique dans tous les collèges du Finistère dès janvier 2019. La tarification unique pour l'internat devrait se faire progressivement.

Le conseil d'administration adopte les tarifs du service annexe d'hébergement pour l'année 2019.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°4

Vote 2 : les autres tarifs

Madame la gestionnaire présente les autres tarifs de l'établissement :

- Perte ou dégradation du carnet liaison : 2.30 € pour l'année 2019
- Un manuel ou un livre du CDI abimé : 5.00 € / un manuel fortement détérioré : 10.00 €.
- Les CD de langues intégrés aux manuels scolaires perdus ou cassés seront facturés 3.00 €.
- Un livre neuf (scolaire ou CDI), perdu ou rendu hors d'usage, sera facturé à la valeur de son prix d'achat.
- Dégradation de matériel : le tarif varie selon le coût de réparation ou de renouvellement
- Location de l'internat (1er étage du bâtiment et cuisine) durant les congés : 11.00 € par jour et par personne hébergée

Une personnalité qualifiée demande si l'internat a déjà été loué. Mme la gestionnaire répond que pas encore mais qu'une demande a été faite en juillet dernier. Celle-ci n'a pas abouti car il était trop tard pour présenter la convention en CA.

Le Conseil d'Administration adopte les autres tarifs de l'établissement pour l'année 2019.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°5

3 Taux de participation

Taux de participation du service annexe d'hébergement aux dépenses communes : l'établissement prélève sur les sommes versées par les familles un pourcentage afin de régler une partie des dépenses de fonctionnement de la cuisine (la viabilisation, les contrats obligatoires de la cuisine...).

- Internes : 30%
- Demi-pensionnaires 4 et 5 jours : 15 %
- Commensaux et personnes extérieures : 15%
- Ticket repas élève : 15 %

Le Conseil d'Administration décide d'adopter les taux de participation suivants pour l'année 2019 : 15 % pour les tarifs commensaux, personnes extérieures, élève exceptionnel, DP4 et 5 jours et 30% pour les internes.

Pour 22
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°6

4 Décision Budgétaire Modificative

DBM n°5 pour vote

Mme la gestionnaire présente la DBM pour vote :

Un prélèvement sur les fonds de roulement de 690.00€ en ALO-MAINT-0SSI pour le remplacement des batteries (centrale incendie bât B et Administration)

Situation au 31/12/2017	Prélèvement déjà autorisé	Prélèvement proposé	Situation après le prélèvement
74 717.72€	10 625.00€	690,00 €	63 402,72 €

Le Conseil d'Administration approuve la DBM pour vote n°5.

Pour 22
Contre 0
Abstention 0

Délibération N°7

5 Délégation de signature au Chef d'établissement

Mme la Gestionnaire explique que le Conseil d'Administration peut autoriser M. le Principal à signer tous les petits contrats annuels qui permettent à l'établissement de fonctionner au quotidien.

Le Conseil d'administration délègue au Principal du collège Jean Jaurès l'autorisation de conclure les marchés, contrats et conventions dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée et dont l'exécution a lieu sur l'exercice budgétaire 2019.

Pour 22
Contre 0
Abstention 0

Délibération N° 8

6 Convention « Collège au Cinéma »

En 2018/2019, le collège souhaite participer à l'opération Collège au Cinéma. Les deux classes de 3ème (soit 50 élèves) assisteront à 3 projections au cinéma La Bobine de Quimperlé. Les dépenses de transport ainsi qu'une partie des entrées sont prises en charge par le Conseil Départemental. Le coût pour l'établissement s'élève donc à 0.75 € par élève et par séance.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention « Collège au Cinéma » avec la salle La Bobine de Quimperlé.

Pour 22
Contre 0
Abstention 0

Délibération N°9

7 Convention forum de l'orientation après la 3ème

Le collège souhaite donner la possibilité aux élèves de participer au forum de l'orientation après la 3ème qui aura lieu le vendredi 1er et le samedi 2 mars au palais des congrès de Lorient. Ce forum permet aux élèves et à leurs parents de voir réuni dans un même lieu tous les établissements publics du pays de Lorient-Quimperlé et d'y voir la présentation de l'ensemble des formations disponibles du CAP au bac général. En contrepartie l'établissement doit adhérer à l'ASSEP (Association des Établissements Publics du BAPE de Lorient-Quimperlé) pour un montant de 110.00 €.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'ASSEP.

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

Délibération N°10

L'ordre du jour étant épuisé,
fin de séance à 19h04